

Votre santé **VOUS** appartient !

Votre médecin est là pour vous conseiller...



Lors de votre séjour à l'hôpital,
l'équipe médicale vous informera sur les décisions à prendre
et demandera votre consentement pour certains actes
à visée diagnostique et thérapeutique.

Cette information portera sur les bénéfices et les risques liés
aux :

- Actes de prévention
- Actes de soin
- Traitements
- Bilans sanguins et autres examens complémentaires